



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

**CONGRES ANNUEL de L'USP
18, 19 et 20 mars 2011 à Caen**

Motion

Elections statutaires

Des élections statutaires nationales doivent être organisées au deuxième semestre 2011 par le conseil national de gestion (vote prévu sur Internet).

L'USP rappelle que les commissions statutaires nationales ont désormais un rôle très réduit ; seule la commission de discipline conserve son importance.

Le congrès mandate le conseil national de l'USP pour discuter avec les autres organisations syndicales de praticiens hospitaliers en psychiatrie, afin d'élaborer un programme commun sur la base de ses orientations, condition nécessaire à la présentation de listes communes avec un ou plusieurs syndicats.